

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2015

Le conseil municipal de TREFLEZ s'est réuni en session ordinaire à la mairie le mercredi 4 novembre 2015 à 18 h 30 sous la présidence de François ANDRE, maire.

Absents : Jacky PEDEN, Laurence LE DUFF, Morgane CALVEZ, Gérald THURILLET, Romain SALOU.

DECISIONS PRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL – ARTICLE L.2122-22

Droit de Prémption Urbain

La commune a renoncé à son droit de préemption à l'occasion de la vente ci-après :

→ Vente d'une maison et de terrains, à Keremma, par Mme Claire LEVEQUE et Mme Marie France LECOMTE à Mme Nathalie DE ROCHECHOUARD.

TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA SALLE POLYVALENTE – ATTRIBUTION DES MARCHES

Après analyse des offres, les marchés de travaux sont attribués de la manière suivante :

Lot 1 – Démolition – Gros œuvre – Aménagements extérieurs : Entreprise NEZOU, TREFLEZ, 68 690 € 62 H.T.

Lot 2 – Couverture – Etanchéité – Bardage : Entreprise LE MESTRE, KERNILIS, 228 700 € H.T.

Lot 3 – Menuiseries extérieures – Serrurerie : BPS ALUMINIUM, BREST ; 34 850 € 54 H.T.

Lot 4 – Doublages – Cloisons – Menuiseries Intérieures – Plafonds : NEZOU, TREFLEZ, 56 710 € 40 avec une option pour la pose d'un rideau de jauge au prix de 7 917 € 38 H.T.

Lot 5 – Carrelage – Faïence – Revêtements de sols : SALAUN, GUIPAVAS, 31 004 € 04 H.T.

Lot 6 – Peinture – Ravalement : TOUT LE DECOR, PLOUESCAT, 15 835 € 66 H.T.

Lot 7 – Plomberie – Chauffage – Ventilation : LE BOHEC, PLOUVORN, 54 250 € H.T.

Lot 8 – Electricité : PORRA, PLABENNEC : 18 950 € H.T. avec une option pour le chauffage de la salle multi-activités au prix de 1 302 € 43 H.T.

Lot 9 – Nettoyage : TOP SERVICE, BREST : 3 101 € 70 H.T.

DEMANDES DE SUBVENTION

Pour les travaux de réhabilitation de la salle polyvalente une nouvelle demande de subvention sera faite auprès de la Préfecture.

Concernant l'aménagement du terrain multisports, une subvention sera demandée au Conseil Départemental, au titre du contrat de territoire.

ECOLE DE TREFLEZ

L'école a dû équiper la cantine d'un nouveau four de remise en température, pour faire face à l'augmentation de la fréquentation de la cantine. Le conseil municipal décide de participer au financement de ce four à concurrence de 200 €. L'ancien four sera mis en place à l'ALSH.

A.L.S.H. – GARDERIE PERISCOLAIRE

La Caisse d'Allocations Familiales participe aux frais de fonctionnement de l'ALSH au travers d'un Contrat Enfance-jeunesse qui doit être revu tous les trois ans. M. le Maire est autorisé à signer le nouveau contrat.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BAIE DU KERNIC – COMPETENCE « MUSIQUE ET DANSE »

La C.C.B.K. a modifié sa compétence « musique et danse ». Désormais les communes participeront au financement de l'école intercommunale. A ce titre la commune de TREFLEZ versera 200 € par an. Le conseil municipal a donné un avis favorable à cette évolution de la compétence « musique et danse ».

PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNAL

La commission départementale propose aux communes et établissements de coopération intercommunale un nouveau schéma. Ce schéma prévoit notamment la fusion des communautés de communes de la Baie du Kernic et de St Pol de Léon au 1^{er} janvier 2017. Les Bureaux des 2 communautés travaillent aujourd'hui à l'aboutissement de cette fusion. Le 21 novembre prochain, un état des lieux sera présenté à l'ensemble des conseillers municipaux, des Directeurs, secrétaires généraux des quatorze communes et agents des 2 E.P.C.I.

Les conseils municipaux seront amenés à donner très prochainement un avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunal puis de fusion des 2 communautés de communes.

CESSIONS D'ANCIENS CHEMINS A GOULANNOU BIHAN

Suite à la décision prise lors d'un précédent conseil municipal, en l'absence d'avis défavorable des riverains, un document d'arpentage a été réalisé en vue de la cession d'anciens chemins en limite de la propriété de M. et Mme Georges PREMEL-CABIC à Goulannou-Bihan. M. Le maire est autorisé à signer l'acte notarié.

DIVISION FONCIERE

Le conseil municipal autorise le maire à procéder à la régularisation foncière d'un terrain de 4 m² à l'occasion de la division d'un terrain appartenant aux consorts EOZENOU au Valy. L'intégration de ces 4 m² permettra d'améliorer la visibilité aux abords des 2 nouvelles parcelles de terrain à bâtir créées, mises en vente par les propriétaires.

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE

Le conseil municipal reprend les termes de sa participation à l'appel d'offres qui sera prochainement réalisé par le Syndicat Départemental d'Electrification Rurale pour la fourniture d'électricité (tarifs bleu) des installations communales.

AFFAIRES DIVERSES

Jean ELEGOET rappelle au conseil que les travaux de réhabilitation de la salle polyvalente vont démarrer dès les premiers jours de janvier. La salle sera donc fermée à partir du 4 décembre prochain, afin de permettre le déménagement de tout le matériel qui s'y trouve.

Il rappelle également qu'en raison de ces travaux imminents, le C.C.A.S. n'organisera pas cette année d'Arbre de Noël. Il n'y aura donc pas non plus de distribution de jouets.